



Conseil économique et social

Distr. générale
11 avril 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

Renforcement de la disponibilité et de l'utilisation de données et de statistiques ventilées par sexe à l'appui de la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résumé du Président

1. Le 20 mars 2017, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde d'experts sur le thème « Renforcement de la disponibilité et de l'utilisation de données et de statistiques ventilées par sexe à l'appui de la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le Vice-Président de la Commission, Andreas Glossner, a animé les débats et fait une déclaration liminaire. Le groupe d'experts se composait des personnalités suivantes : Imelda Musana, Directrice exécutive adjointe du Bureau de statistique de l'Ouganda, qui s'est exprimée au nom de Janat Mukwaya, Ministre de la condition féminine, du travail et du développement social de l'Ouganda; Linda Laura Sabbadini, Directrice de recherche à l'Institut national italien de la statistique; Lucia Scuro, spécialiste des questions sociales à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Aija Žīgure, Présidente du Bureau central de statistique de Lettonie; et Sian Phillips, Cheffe de service au Ministère des affaires étrangères et du commerce de l'Australie, qui a parlé au nom de Sarah Goulding, Secrétaire adjointe et spécialiste en chef auprès du Ministère. Au total, 14 États membres et 10 organisations de la société civile ont participé au dialogue qui a suivi.



2. Les participants à la table ronde ont recensé plusieurs bonnes pratiques et enseignements, mais aussi des difficultés et lacunes en ce qui concerne la production, l'analyse et la diffusion des données dans le contexte du suivi et de la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030, et ils ont signalé les domaines d'action prioritaires.

Les statistiques ventilées par sexe, une priorité pour une mise en œuvre accélérée

3. Les participants ont affirmé à l'unanimité qu'il était essentiel d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques de qualité, ventilées par sexe, pour mesurer efficacement le chemin parcouru sur le plan de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing et du Programme 2030. Ils ont vivement insisté sur l'importance d'une application locale, tenant compte de la problématique hommes-femmes, des cibles et indicateurs des objectifs de développement, et sur la nécessité de collecter et utiliser régulièrement des données afin de formuler des politiques intégrant cette problématique et de mesurer les progrès accomplis s'agissant des engagements pris à l'échelle mondiale en faveur de l'égalité des sexes.

4. Plusieurs pays ont fait part de leurs efforts en vue d'intégrer des indicateurs sexospécifiques dans leurs stratégies et plans nationaux de développement. Certains avaient défini un ensemble d'indicateurs nationaux de base, conforme au cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable, afin de contrôler la mise en œuvre des stratégies nationales. Des mécanismes institutionnels, notamment des comités interinstitutions, des groupes de travail et des commissions, avaient été créés pour améliorer la collecte et l'utilisation des statistiques ventilées par sexe.

5. Les participants ont confirmé que les organismes nationaux de statistique jouaient un rôle essentiel dans l'administration de la production de statistiques de qualité, ventilées par sexe, dans le cadre des systèmes statistiques nationaux, et que les mécanismes de promotion de l'égalité des sexes devaient veiller à prendre en compte des indicateurs sexospécifiques dans la formulation des politiques nationales.

6. Les participants ont souligné l'importance du rôle de la Commission de statistique et de ses mécanismes consultatifs, tels que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe, dans l'établissement de normes et la mise en œuvre des priorités des systèmes statistiques nationaux. Plusieurs États Membres ont réaffirmé leur appui vigoureux et continu aux efforts d'amélioration des statistiques ventilées par sexe, au moyen, notamment, de la nouvelle initiative de programmation phare de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) intitulée « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille comptent ».

Les innovations dans la collecte, la disponibilité et l'utilisation des statistiques ventilées par sexe

7. Plusieurs participants ont identifié des innovations dans la collecte et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe, notamment le recours, outre les registres administratifs, les services d'état civil et les méthodes qualitatives, à des sources de données non traditionnelles, telles que la production participative et les mégadonnées. Ils ont donné des exemples d'utilisation de bases de données, rapports nationaux et systèmes de gestion de l'information en ligne qui devaient permettre d'augmenter la diffusion et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe.

8. Les participants ont évoqué les évolutions méthodologiques telles que la mesure du dénuement individuel, nouvel outil de mesure de la pauvreté à la fois multidimensionnel et sensible aux disparités entre les sexes, qui devait permettre de remédier aux limites des approches actuelles. Des exemples d'avancées méthodologiques obtenues dans le suivi des violences faites aux femmes et l'amélioration de la qualité des données relatives aux personnes handicapées ont également été cités.

9. Les participants ont salué les progrès réalisés au niveau mondial pour élaborer et renforcer les normes et méthodes statistiques. Par exemple, à sa quarante-huitième session, en mars 2017, la Commission de statistique a adopté la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps, qui permet de mieux mesurer les soins et travaux domestiques rémunérés et non rémunérés. Des exemples d'entités des Nations Unies coopérant pour combler les lacunes méthodologiques des indicateurs liés aux objectifs de développement durable, notamment les cadres légaux, la représentation des femmes dans les collectivités locales, la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, les violences faites aux femmes et le travail non rémunéré ont également été donnés.

Le renforcement des partenariats entre les utilisateurs et les producteurs de données

10. Les intervenants ont convenu que les partenariats entre producteurs et utilisateurs de données, notamment la société civile, se justifiaient si l'on voulait produire de meilleures statistiques ventilées par sexe et les utiliser. De tels efforts étaient jugés essentiels pour combler les déficits de données et encourager une meilleure utilisation de l'information dans le suivi des progrès accomplis sur le plan de l'égalité des sexes, dans le cadre des objectifs de développement durable. Les participants ont constaté la nécessité de renforcer la coopération interrégionale.

11. Pour de nombreux participants, il ne suffisait pas d'améliorer la production des données. Il fallait investir davantage dans le développement des compétences et les programmes statistiques, mais également renforcer, lorsque nécessaire, la collaboration entre les offices nationaux de la statistique, les ministères de tutelle, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales, notamment féminines, pour faire en sorte que des statistiques de qualité, ventilées par sexe, servent à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles.

12. Les participants ont souligné qu'il importait de nouer des alliances avec les organisations de la société civile afin de renforcer la production de données dans des domaines tels que l'emploi informel, de mener des recherches sur les problèmes auxquels se heurtaient les jeunes adolescents, filles et garçons, de recueillir des données sur les comportements et le ressenti des jeunes femmes face aux questions de violence et de harcèlement sexuel, de prise d'initiative et d'éducation, et de réaliser des études de cas sur la participation des femmes à la microfinance et l'entreprenariat.

Les lacunes et problèmes des statistiques ventilées par sexe

13. Les intervenants ont convenu que la production, la collecte et l'utilisation régulières de statistiques ventilées par sexe demeuraient une gageure dans plusieurs pays. Alors que la question de l'égalité des sexes était très largement prise en compte dans le cadre d'indicateurs, de nombreux indicateurs sexospécifiques des

objectifs de développement durable ne prévoyaient actuellement aucune norme de mesure.

14. Les participants se sont dits préoccupés par l'absence ou l'insuffisance de données ventilées, entre autres critères, par sexe, âge et situation matrimoniale, ce qui limitait considérablement la possibilité d'appréhender pleinement la discrimination multiple et croisée subie par les femmes et les filles. Ils ont attiré l'attention sur la nécessité de remédier au manque de données sur les adolescentes, les femmes âgées, les veuves, les handicapées et les lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. L'absence persistante des données nécessaires pour comprendre le phénomène de la violence contre les femmes et les filles, notamment la violence sexiste dans la sphère politique, son ampleur et sa nature, appelait également l'adoption de mesures ciblées permettant de renforcer le travail méthodologique et la collecte de données.

15. Les participants ont souligné que la collecte de données au niveau national demeurait irrégulière, ce qui gênait le suivi efficace des objectifs de développement durable. Ils ont appelé au renforcement de la collecte des données au niveau local, s'agissant, notamment, de mesurer la participation des femmes à la gouvernance locale. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité de ventiler les données aux niveaux infranational et local, afin de rendre compte de la diversité régionale dans les pays et d'un pays à l'autre.

16. Les participants ont observé qu'il importait de combler ces déficits de données par différentes mesures, saluant les efforts méthodologiques actuels entrepris pour mesurer la participation des femmes dans les collectivités locales et la création, sous l'égide de la Commission de statistique, d'un groupe de travail technique pour améliorer les données ventilées par âge.

Les priorités à mettre en œuvre pour promouvoir les statistiques ventilées par sexe

17. Les participants ont dégagé plusieurs priorités pour promouvoir l'utilisation des statistiques ventilées par sexe dans le contexte de la mise en œuvre accélérée du Programme d'Action de Beijing et du Programme 2030. Il fallait notamment renforcer davantage les capacités, accroître les investissements et renforcer les normes et méthodes d'utilisation des données aux niveaux national, régional et international. Plusieurs participants ont appelé les entités des Nations Unies et la communauté statistique internationale à apporter un appui technique et financier continu aux institutions nationales.

18. Les participants ont recommandé de renforcer les liens entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques ventilées par sexe, considérant qu'il était essentiel d'améliorer, par la formation des décideurs, l'analyse, l'interprétation et l'utilisation de ces statistiques, pour permettre une prise de décisions tenant compte de la problématique hommes-femmes.

19. Les participants ont conclu qu'il convenait de donner la priorité au renforcement de la collecte de données sur l'intersectionnalité et à la ventilation des données par sexe, âge, lieu géographique, handicap, orientation sexuelle, situation matrimoniale et autres facteurs de discrimination, pour mettre au jour et combattre efficacement les inégalités croisées que les femmes et les filles subissaient, en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte.